

BULLETIN MUNICIPAL CANTON DE HARRINGTON

Automne 2025

À voir à l'intérieur

- 2 | - Mot de la mairesse
- Résultat des élections municipales
- 3 | - Info-travaux
- Réfection du parc Madeleine-Marquis
- 4 | - Centres communautaires
- Prévention des incendies
- 5 | - Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
- Foire de Noël 2025 - Saveurs et culture d'Argenteuil
- 6 | Environnement
- 7 | Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur – Année 2024
- 8 | Matières résiduelles

HARRINGTON
Branché sur notre nature!



Municipalité du Canton de Harrington

www.harrington.ca



Résultat des élections municipales 2025

Gabrielle Parr, Mairesse
maire@harrington.ca

Chantal Scapino, Siègle 1
c.scapino@harrington.ca

Julie James, Siègle 2
j.james@harrington.ca

Daniel St-Onge, Siègle 3
d.stonge@harrington.ca

Robert Dewar, Siègle 4
r.dewar@harrington.ca

Danny Low, Siègle 5
d.low@harrington.ca

Gerry Clark, Siègle 6
g.clark@harrington.ca

COORDONNÉES

Hôtel de ville

**2940, Route 327,
Harrington, (Québec) J8G 2T1**

Tél. : 819-687-2122
Sans frais : 1-877-787-2122
Fax : 819-687-8610
administration@harrington.ca

Horaire :
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 12h30 à 16h

Mot de la mairesse



Chers citoyennes et citoyens de Harrington,

Suite à l'élection du 2 novembre dernier, je tiens à remercier les 555 citoyens qui ont exercé leur droit de vote. En prenant part au processus électoral, vous contribuez activement à la vitalité de notre démocratie. Merci pour votre engagement citoyen !

Je vous remercie également pour votre confiance. Voter constitue la meilleure forme de rétroaction pour faire connaître votre niveau de satisfaction envers les élus. Je suis honorée de débiter ce nouveau mandat, aux côtés des membres du conseil municipal, avec la même volonté qu'avant, celle de travailler dans l'intérêt collectif. En ce sens, nous travaillons actuellement sur l'élaboration du budget 2026 et nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la qualité de vie de notre communauté tout en protégeant notre environnement.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour maintenir un dialogue ouvert, transparent et respectueux, afin que chaque citoyen se sente entendu et représenté. Ce mandat est une occasion de bâtir, main dans la main, un avenir prometteur pour notre municipalité.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous les employés ayant participé de près ou de loin à l'élection, en particulier la présidente d'élection, Madame Luce Tremblay, qui a coordonné le tout.

Avez toute ma gratitude,

Gabrielle Parr

Votre Mairesse
Municipalité du Canton de Harrington

Prochaine séance ordinaire du conseil

 **Lundi, 15 décembre 2025 - 19 h**

 Centre communautaire de Lost River
2811, Route 327, Harrington, QC J8G 2T1



Info-travaux



L'été 2025 a été marqué par plusieurs chantiers importants sur notre territoire. La municipalité est consciente que ces travaux, bien qu'essentiels pour améliorer la sécurité et la qualité de nos routes, ont perturbé la circulation et le quotidien des citoyens. Nous vous remercions sincèrement pour votre patience et votre précieuse collaboration !

État des travaux :

- Les travaux sur le chemin de la Rivière Rouge seront terminés d'ici la fin de l'année, à la suite des travaux de glissière.
- Les travaux sur le chemin Harrington se poursuivront en 2026.

Réfection du parc Madeleine-Marquis



Avez-vous eu l'occasion de tester la nouvelle surface multisport, que ce soit en jouant au pickleball, au basketball ou au deck-hockey ?

Avec l'hiver qui approche, vous pourrez bientôt profiter des activités hivernales telles que le hockey, le patin libre et le ballon-balai.

Les travaux de construction du chalet d'accueil sont actuellement en cours. Il sera prêt à vous accueillir pour chausser vos patins dès cet hiver.

L'année prochaine, des travaux d'aménagement sont prévus dans le parc, suivis d'une inauguration officielle.

Merci de contribuer à maintenir nos infrastructures propres et sécuritaires et de faire preuve de courtoisie en partageant les terrains afin que tout le monde puisse en profiter.

TELMATIK

Inscrivez-vous pour recevoir nos alertes citoyennes.

- Mesures d'urgence
- Avis généraux
- Interruption de services
- Travaux routiers
- Et plus encore



Vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez recevoir vos alertes :

- SMS (message texte)
- Courriel
- Appel automatisé



Tous les citoyens de la Municipalité du Canton de Harrington peuvent s'inscrire sur le portail Telmatik directement depuis notre **site web**.

Restez connectés

Canaux de communication de la municipalité

Facebook

Suivez notre page Facebook pour les dernières nouvelles en temps réel et pour interagir avec nous.

Site Web

Retrouvez toutes les actualités, projets, ressources et annonces municipales sur notre site web : harrington.ca.

Écho du conseil

Sur notre site Web, consultez le résumé des principales décisions du conseil après chaque séance.

Bulletin municipal

Le bulletin municipal est un excellent moyen de rester informés. Vous le recevrez au moins trois fois par an, selon les saisons.

Telmatik

Inscrivez-vous aux alertes citoyennes pour recevoir des notifications telles que : mesures d'urgence, avis généraux, interruptions de services, travaux routiers et bien plus encore.



Centres communautaires

Le territoire compte trois centres communautaires qui organisent une variété d'activités et d'événements pour les résidents. Nous vous encourageons à visiter directement leurs plateformes pour vous informer sur les activités proposées.

Centre communautaire Lost River

 2811, Route 327, Harrington, QC J8G 2T1
 LRCC - Lost River Community Center

Centre communautaire de la Vallée de Harrington

 420, Ch. Harrington, Harrington, QC J8G 2S5
 Harrington Valley Community Center

Centre communautaire Harrington Golden Age

 259, Ch. Harrington, Harrington, QC J8G 2S5
 HGA Harrington Golden Age

Prévention des incendies

Saviez-vous que **près de 48 %** des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine ?

Une mauvaise utilisation des appareils électriques et un manque d'entretien de vos installations peuvent causer un incendie. Les appareils électriques et l'équipement de distribution d'électricité constituent la source de chaleur des incendies pour plus de **23 %** des bâtiments résidentiels endommagés.

Parmi les victimes d'incendie, **66 %** sont âgées de plus de 60 ans. Si vous êtes une personne aînée ou un proche d'une personne aînée, assurez-vous d'être particulièrement vigilant.

La connaissance et l'adoption des comportements sécuritaires aident à améliorer la sécurité de tous.

Conseils de
prévention →



Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

La ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, a annoncé son intention de reporter, pour une période d'au moins un an, l'obligation, pour les propriétaires de piscine, de se conformer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à profiter de ce délai pour vous conformer.



Plusieurs documents présentant les règles à suivre pour sécuriser sa piscine sont disponibles sur le site Web du Ministère.

☎ Pour toute question, contactez-nous au 819-687-2122.

RAPPELS

Travaux : Permis et certificats d'autorisation

Avant de commencer vos travaux, assurez-vous de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire. Pour obtenir davantage d'informations sur les règlements concernant les permis et certificats, veuillez consulter notre site web ou contacter le service de l'urbanisme :

☎ 819-687-2122
✉ inspecteur@harrington.ca

Attention : Pour rencontrer l'inspecteur, il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ressources et organismes



Nous vous invitons à consulter la page « **Ressources et organismes** » de notre site web pour en apprendre davantage sur les organismes qui œuvrent au sein de notre communauté, leur mission et les services qu'ils offrent.

Certificat de localisation

Suite à vos travaux ou lors du renouvellement de votre certificat de localisation, nous vous invitons à nous le transmettre. Cette démarche est grandement appréciée et contribue à faciliter le traitement de vos demandes par la suite.

FOIRE *de* Noël
2025
Saveurs et culture d'Argenteuil

28 NOVEMBRE
AU 30 NOVEMBRE

VENDREDI
28 novembre
16 h à 21 h

SAMEDI
29 novembre
9 h à 17 h

DIMANCHE
30 novembre
10 h à 16 h

École secondaire régionale Laurentian / Polyvalente Lavigne
452, avenue Argenteuil, Lachute

Abris temporaires pour automobiles

Les abris temporaires sont autorisés du 15 septembre au 1^{er} mai.

Un seul abri temporaire par propriété est permis.

Il est prohibé d'utiliser un abri temporaire à des fins d'entreposage ou comme bâtiment accessoire.



Remisage d'une roulotte

Saviez-vous que le remisage de votre roulotte est maintenant autorisé sous certaines conditions ?



Consultez notre site web pour plus d'informations.

REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE !

Offre d'emploi

Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

Consulter l'offre complète



Environnement



Protection des bandes riveraines

Lorsque vous effectuez des travaux, assurez-vous de respecter la bande riveraine, dont la largeur varie de 10 à 15 mètres selon les cas.

Pour les milieux humides, la bande de protection minimale à respecter est de 15 mètres. Cette dernière est délimitée à partir de la ligne des hautes eaux ou de la limite même du milieu humide, selon qu'on soit en situation de milieu humide ouvert ou de milieu humide fermé.

La bande riveraine est cruciale pour protéger les habitats ainsi que la faune aquatique et terrestre, contribuant ainsi à la préservation de notre territoire.

Pour obtenir davantage d'informations sur le règlement de zonage, veuillez consulter notre site web ou contacter le service de l'urbanisme :



819-687-2122



inspecteur@harrington.ca

Vidange de la fosse sceptique

La fosse septique doit être vidée tous les deux ans pour les habitations permanentes et tous les quatre ans pour les habitations saisonnières.

Station de lavage d'embarcations

Nous vous remercions pour l'utilisation de la station de lavage durant l'été. Afin de préserver la qualité de nos lacs et rivières, toute personne qui souhaite mettre un bateau à l'eau doit se rendre à la station de lavage municipale pour nettoyer son embarcation ainsi que l'équipement qui sera en contact avec l'eau.



2811, route 327, Harrington (à la caserne des pompiers de Lost-River)



Cette mesure permet d'assurer la préservation de nos lacs et nos rivières en empêchant la propagation des espèces invasives.

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité du Canton de Harrington - Année 2024

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'année 2024, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024, les revenus de la municipalité se sont chiffrés à 6 517 555 \$ alors que les charges s'élevaient à 3 945 733 \$, ce qui nous a amené à un excédent de l'exercice de 2 571 822 \$. En tenant compte des revenus d'investissement débiteurs de 2 732 913 \$, le déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales s'élève à 161 091 \$.

Une fois cette conciliation à des fins fiscales effectuée, nous obtenons un déficit de 118 636 \$. À la fin de l'exercice financier 2024, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 744 900 \$.

Au niveau des excédents accumulés au 31 décembre 2024, la Municipalité termine l'année financière 2024 avec un excédent de fonctionnement non affecté de 475 140 \$ et un excédent de fonctionnement affecté de 250 000 \$.

L'auditeur indépendant, Gariépy Bussière CPA Inc. a effectué l'audit des états financiers de la Municipalité du Canton de Harrington. À leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Harrington au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Gabrielle Parr

Votre Mairesse, Municipalité du Canton de Harrington

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2024

- Réfection du chemin de la Rivière-Rouge : 2 997 113 \$
- Réfection du chemin Harrington : 124 470 \$
- Travaux à la suite de la tempête Debby : 304 080 \$
- Réfection des centres communautaires : 74 850 \$
- Achat d'une excavatrice : 363 965 \$
- Achat d'un camion-citerne : 176 379 \$



Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 qui est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Chaque geste compte !

Saviez-vous que, en plus de nuire à l'environnement, l'enfouissement des déchets engendre des coûts élevés pour la municipalité ?



En triant vos déchets correctement et en les déposant dans le bac approprié (compostage ou récupération), vous aidez à protéger l'environnement et à réduire les coûts pour la municipalité.



Déposer des déchets non conformes dans les bacs de compostage ou de récupération est néfaste pour l'environnement. En plus de réduire les efforts des autres citoyens, ce geste engendre des coûts supplémentaires pour la municipalité.

Matières résiduelles



Matières organiques acceptées

1. Résidus de préparation de repas et restants de table (en sac en papier, en papillote de papier journal ou en vrac)
2. Papiers ou cartons souillés
3. Résidus de jardin
4. Autres - consultez notre site web pour plus d'informations.

 Services aux citoyens → Matières résiduelles

Matières recyclables acceptées

1. Contenants
2. Emballages
3. Imprimés

Ordures ménagères

Rappel : Il est formellement interdit de placer des matériaux de construction ou des objets volumineux dans les ordures ménagères. Vous devez disposer de ces objets à l'écocentre.

Écocentre

Ch. de l'Écocentre, route 327, Harrington

(situé au nord de l'hôtel de ville)

Service gratuit réservé aux citoyens du Canton de Harrington.
Preuve de résidence requise.

HORAIRE :

Janvier, février et mars : Samedi de 8 h à 16 h

Avril et mai : Vendredi et samedi de 8 h à 16 h

Juin, juillet et août : Jeudi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h

Septembre et octobre : Vendredi et samedi de 8 h à 16 h

Novembre et décembre : Samedi de 8 h à 16 h